

ÉCOLE DE MUSIQUE LOCALE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL "REGIONALSCHOUL UEWERSAUER"

Dans le cadre de l'École de musique locale du Syndicat intercommunal "Reginalschoul Uewersauer":

Nei Coursen / Nouveaux Cours

Cours collectif:

- Musikalesch Fréierzéiung /
Éveil musical

(cours d'une heure par semaine)
- à partir du cycle 1.2 (avoir 5 ans au 31.08.) et 2.1 de l'École
Fondamentale

Cours individuels:

- Piano

Avoir accompli avec succès la 1ère année de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (FM4): Il est obligatoire d'avoir un piano mécanique / une guitare à domicile. Les mêmes conditions s'appliquent aussi pour les adultes.

- Guitare classique

- Guitare électrique

- Guitare basse

Avoir accompli avec succès la 4e année de formation musicale (certificat de la division inférieure) et avoir une guitare électrique / guitare basse à disposition.

FRAIS D'INSCRIPTION *

Nouveaux droits d'inscription

Enfants

Adultes (à partir de 18 ans) **

COURS COLLECTIFS***

Formation musicale (1 - 4)

gratuit

100€

Pratique collective vocale: Chant choral

gratuit

/

Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)

gratuit

100€

COURS INDIVIDUELS (Instruments)

Éveil instrumental + Inférieur 1+2

gratuit

100€

Inférieur 3 + 4

75€

100€

Formation adulte (initiale, qualifiante) **

/

100€

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

*** Les élèves intéressés par les cours FM5, FM6 ou les cours Adultes (FM) peuvent s'inscrire auprès de l'École de musique du canton de Clervaux (mcc@pt.lu; 92 96 76)

Les horaires des cours collectifs seront communiqués aux parents par écrit. Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire a lieu le 19 septembre 2022.

RENSEIGNEMENTS

École régionale de Harlange
15 rue Mgr. Fallize / L-9655 HARLANGE
Tel: 93 70 90-241 ; E-mail: secretariat.harlange@ecole.lu

École de musique de l'UGDA
Claude Mousel: 22 05 58 - 38 / claudemousel@ugda.lu

(*) Ces nouveaux tarifs restent soumis à l'approbation du Comité du syndicat.

(**) Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 1^{er} septembre pendant l'année scolaire de référence.

Fiche d'inscription 2022/2023

École de musique locale du Syndicat Intercommunal "Regionalschoul Uewersauer"

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **20 juillet 2022 au plus tard** à :

Ecole régionale de Harlange

15 rue Mgr. Fallize

L-9655 HARLANGE

Tel: 93 70 90-241

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

Nom de l'élève	Prénom de l'élève												
Lieu et date de naissance													
Matricule national													
E-Mail élève (@school.lu)													

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Nom et prénom (parents/tuteurs)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Téléphone et/ou GSM	E-Mail
Membre actif dans la société :	
désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>
désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>
	nouvel élève <input type="checkbox"/>

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>
	Formation instrumentale	Piano <input type="checkbox"/>	Guitare classique	<input type="checkbox"/>
		Guitare électrique <input type="checkbox"/>	Guitare basse	<input type="checkbox"/>

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'École de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : 20 juillet 2022

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.